

Formulaire de consultation de la proposition de région culturelle

Ce formulaire a pour but de sonder l'intérêt des communes pour la proposition de nouvelle association de communes en charge de la région culturelle, mais également d'identifier les points du projet qui pourraient être améliorés.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses et le temps que vous consacrerez à la lecture des documents. Nous sommes à votre disposition pour toutes questions au 026/321.39.57 ou par courriel : coriolis@agglo-fr.ch.

LE DELAI DE REPONSE A LA CONSULTATION EST PROLONGE JUSQU'AU 31 AOUT 2025

Documents disponibles sous : <https://coriolis-infrastructures.ch/consultation-region-culturelle/>

Fragebogen auf Deutsch : <https://forms.gle/KGKXjvgkWrfnazxL8>

COORDONNEES

Nom de votre commune *

Commune de Marly

Personne de contact en cas de question

Daniel Kiani, responsable de service

Adresse électronique *

commune@marly.ch

FONCTIONNEMENT GLOBAL

Que pensez-vous de la forme générale de la nouvelle association de communes proposée ? Les différents niveaux de soutien vous semblent-ils cohérents ? *

La structure proposée est claire et bien articulée. Les différents niveaux de soutien permettent une flexibilité appréciable pour les communes selon leurs capacités et priorités.

Les statuts prévoient un socle de base de CHF 5.- par habitant qui permet un soutien global à la région culturelle, son fonctionnement de base et le financement de prestations de base. A tout hasard, un socle d'un montant plus important pourrait-il être envisagé ? *

☐ Oui

☒ Non

Si oui, de combien de Fr .- par habitant ?

Est-ce que les autres montants vous semblent cohérents ? *

Oui, les plafonds proposés (CHF 30.-, CHF 25.-, CHF 10.-) sont raisonnables et proportionnés aux prestations offertes.

Avez-vous d'autres remarques concernant le fonctionnement global de l'association de communes ?

Il pourrait être utile de prévoir une évaluation périodique des prestations et de leur impact culturel régional.

PRESTATIONS PROPOSEES

Quelle(s) prestation(s) est/sont pour vous la/les plus alléchante(s) ? *

- ☒ Soutien administratif aux sociétés amatrices
- ☐ Un évènement par an pour la population
- ☒ Subventions aux associations/fondations culturelles
- ☒ Un AG culturel offert aux 18 ans
- ☒ Action pour promouvoir la culture dans les écoles
- ☐ Prix préférentiel sur les places et abonnements à Equilibre et Nuithonie
- ☐ Subvention pour les infrastructures et l'équipement culturel

Ces prestations sont-elles cohérentes avec le palier auquel elles sont rattachées ? *

Oui

Auriez-vous souhaité une autre prestation qui n'est pas comprise dans le projet ? Si oui, laquelle ?

Oui, un soutien pour la création d'une plateforme regroupant toutes les activités culturelles

Avez-vous d'autres remarques concernant les prestations ?

Non

STATUTS & REGLEMENT

La séparation entre les statuts et le règlement vous semble-t-elle cohérente ? *

Oui, elle semble cohérente. Les modalités et les responsabilités sont distinctes

Pour l'instant, la possibilité d'une présidence incombant au préfet ou à la préfète n'est pas écartée afin *
de préserver la plus grande autonomie communale. Qu'en pensez-vous ? Ce choix devrait-il être exclu
? Ou, au contraire, souhaitez-vous absolument que la Présidence soit prise en charge par le/la préfet-
ète ?

Ce choix est défendable, car il peut a priori garantir une certaine neutralité et cohésion régionale.
Toutefois, dès lors que la présidence ne décide pas seule, ce critère n'est pas essentiel. Dans ces
circonstances, sans interdire la possibilité évoquée, il serait préférable que la présidence soit confiée à
une autre personne, pour des motifs d'indépendance sous l'angle de la surveillance de l'association.

La Commission culturelle est composée majoritairement d'expert-e-s du milieu culturel. Les membres *
sont choisis pour la durée d'une législature, renouvelable une fois. Estimez-vous la durée du mandat
correcte ? Faut-il l'allonger ou la raccourcir ?

Oui, la durée du mandat semble équitable pour garantir une certaine continuité

La représentation des communes au sein de l'Assemblée des délégué-e-s fait l'objet de deux variantes *
dans les statuts. Quelle variante privilégiez vous ?

☒ Variante a

☐ Variante b

Une autre représentation au sein de l'Assemblée des délégué-e-s devrait-elle être envisagée, si oui,
laquelle ?

Non

La représentation des communes au sein du Comité telle que proposée dans les statuts vous convient-
elle ? Faut-il insérer d'autres critères ? Si oui, lesquels ?

Oui, mais il convient de tenir compte du nombre d'activités culturelles possible sur le territoire
communal

Avez-vous toutes autres remarques concernant les statuts et le règlement ?

Non

CONSULTATION

Souhaitez-vous adhérer à la région culturelle ? (à ce stade, votre réponse n'est pas liante, mais permet d'envisager la poursuite des réflexions. La commune ne se lie qu'en acceptant, par son législatif, le projet de statuts) *

- ☒ Oui, cette proposition d'association de communes est convaincante
- ☐ Oui, mais uniquement si des modifications majeures sont prévues (coûts, prestations offertes) - à préciser plus bas
- ☐ Non, ma commune ne souhaite pas rejoindre cette nouvelle association de communes

Si vous avez répondu "oui, mais uniquement si des modifications majeures sont prévues", quelles modifications ?

Néan

En cas d'intérêt à adhérer à cette association de communes, quel(s) volet(s) choisiriez-vous, en plus du financement global de la culture (Fr. 5.-/hab.) ?

- ☒ Soutien à la promotion (Fr. 30.-/hab. max)
- ☐ Soutien renforcé à la promotion (Fr. 25.-/hab. max)
- ☐ Soutien aux infrastructures (Fr. 10.-/hab. max)
- ☐ Aucun financement supplémentaire

Si votre commune n'a pas d'intérêt à adhérer à cette association de communes, merci de bien vouloir nous indiquer les raisons qui motivent votre choix :

Le regret est exprimé que la gouvernance culturelle régionale passe par une association de communes supplémentaire. En l'état, la commune de Marly est prête à adhérer non par intérêt ou satisfaction quant au choix de gouvernance, mais par l'absence d'alternative et la nécessité d'un soutien à la culture.

Avez-vous d'autres remarques ?

Un soutien aux infrastructures culturelles pourrait être envisageable à Marly pour autant qu'un soutien similaire soit mis sur pied pour les infrastructures sportives à vocation régionales telles que notamment les piscines et les patinoires.

Le sport n'étant pas l'objet de la présente association, ne pourrait-on pas examiner / proposer une solution selon laquelle la participation financière d'une commune aux infrastructures culturelles serait pondérée en fonction de sa politique et ses prestations en matière d'infrastructures sportives à vocation régionale ?

DIVERS

Finalement, avez-vous des propositions de noms qui pourraient être donnés à cette nouvelle association de communes ? (si possible avec une formulation tenant compte de la diversité des communes, voire districts impliqué-e-s)

Néant

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms